

SAINTe

actuaire francis-
voyé le 15 août
signatures de
de foi, du mys-
premier album
été formulé au

s reliques fran-
ouve un coussin
verte et jaune.
e Settesoli, que
line, apporta ce
la tête du Sé-
ier soupir.

n, M. Pierpont
le deux millions
Antoine de Pa-
l'acheter pour le
million, que le

le saint Antoine
aux représentant
rge, l'autre saint

, dans notre der-
s-Joseph, voulut
le saint François,
une maestro fran-
talent, S. M. Im-
nt installées dans
Araceli où le P.
elle.

saint François, à
Mineurs Conven-
corps d'artillerie
lèbre Nicolas de
lus tard premier

ncement de juin,

mourut à Sarria, près Barcelone, le grand poète catalan Jacinto Verdaguer. Mgr l'Evêque de Barcelone, le ministre de l'instruction publique d'Espagne assistèrent à ses funérailles. C'est que Verdaguer a célébré, dans ses œuvres sublimes, toutes les gloires catalanes. « Un jour, a-t-on dit, on apprendra le catalan pour lire Verdaguer, comme on apprend le grec pour lire Homère. »

Ce grand poète était Tertiaire ; il a chanté saint François dans d'innombrables cantiques populaires, surtout dans une œuvre qui compte parmi ses plus belles : *Sant Francesh*.

Jacinto Verdaguer, même sur son lit de parade, a été revêtu, selon sa propre volonté, de l'habit franciscain.

Un vieux certificat. — En tout temps le Tiers-Ordre a été l'école de la véritable vie chrétienne et évangélique ; on peut en juger par cet extrait d'un certificat délivré à ses Tertiaires par un curé du XVIII^e siècle :

« Je, sousigné, certifie que toutes les personnes de ma paroisse, que je sais être du Tiers Ordre de saint François d'Assise, y vivent d'une manière très chrétienne, que ce sont des gens de bon exemple, assidus aux offices divins, très réglés dans leurs famille et qui fréquentent les sacrements avec grande piété et édification, et que je souhaite de tout mon cœur que tous mes paroissiens eussent la dévotion d'embrasser ce saint Ordre approuvé de l'Eglise et d'en suivre les règles, puisqu'elles ne tendent qu'à faire de parfaits chrétiens et à les enrichir du trésor de grandes indulgences légitimement accordées pour les aider à satisfaire à la justice de Dieu et pour leur accélérer la possession de la gloire éternelle qu'il leur fait mériter par la pratique des bonnes œuvres où il les engage... »

Fait à Gruyère, le 10 avril 1721, Ant. L. Castella, doyen et curé de Gruyère. »

Puissent tous les Tertiaires du Canada mériter, de la part de leurs curés, un aussi bon certificat !

CANADA

Les Clarisses à Valleyfield. — Des circonstances indépendantes de toute volonté humaine, nous le croyons, nous ayant empêché d'assister à l'installation de nos chères Clarisses à Valleyfield, nous sommes heureux et fiers de trouver, comme compensation, le compte rendu suivant dans la *Revue Ecclésiastique* de Valleyfield.